

[WIN] - [PAY] L'indemnité de coordination

Après épuisement total des droits à congés maladie, un agent peut être placé en position de disponibilité d'office pour raison de santé après avis du comité médical. L'agent perçoit alors des indemnités journalières sous la forme d'indemnité de coordination versée par la collectivité.

Sommaire

- 1 - Personnes concernées
- 2 - Calcul
- 3 - Mise en place dans le logiciel
- 4 - Exemple de bulletin
- 5 - Etat URSSAF
- 6 - Déclaration DSN

1 - Personnes concernées

Les agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique.

2 - Calcul

Concernant les Taux Salariaux et Patronaux utilisés ainsi que les valeurs de références mentionnées, merci de bien vouloir vous référer aux taux et valeurs en vigueur à la date de lecture de la présente notice.

Le montant de cette indemnité est égal au cumul de :

- 1/2 de traitement brut et NBI ;
- 1/2 de l'indemnité de résidence (sous conditions) ;
- totalité des avantages familiaux ;

Le régime indemnitaire n'est pas pris en compte.

Cette indemnité est considérée comme revenu de remplacement et par conséquent, est soumise à des contributions

CSG-RDS spécifiques sans abattement :

- CSG déductible de 3,8 % ;
- CSG non déductible de 2,4 % ;
- CRDS de 0,5 % ;

La disponibilité n'est pas une position d'activité et l'indemnité n'est donc pas soumise aux cotisations de sécurité sociale et de retraite. Elle est toutefois imposable sauf en cas d'affection de longue durée.

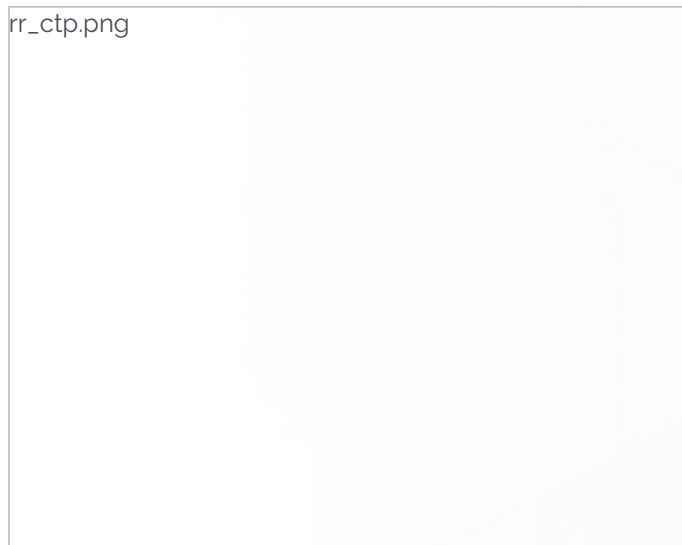
Note : Le montant de l'indemnité (sans SFT) ne peut être supérieur au plafond IJSS (soit 1.8 SMIC annuel / 730 * 30 jours ou 1.8 SMIC annuel / 547.5 * 30 jours si 3 enfants et plus)

3 - Mise en place dans le logiciel

Si vous n'avez jamais mis en place d'indemnité de coordination, il est nécessaire de créer les regroupements, la caisse, les lignes de cotisations ainsi que le modèle de paye comme suit :

① Création des regroupements :

- Ouvrez le menu « Fichiers » → « Codes Types de Personnel ».
- Créer 1 nouveau regroupement **080 RR IJSS DE BASE TAUX PLEIN** :



② Création d'une caisse :

- Ouvrez le menu « Fichiers » → « Caisses ».
- Créez une nouvelle caisse **URSSAF DISPONIBILITE** :

rr_caisse.png



③ Création des lignes de cotisations :

- Ouvrez le menu « Fichiers » → « Charges » → « Cotisations ».
- Créez 3 nouvelles cotisations de la manière suivante :

CSG REVENU REMPLACEMENT

rr_ligne1.png



CSG DEDUCTIBLE REVENU REMPLACEMENT

rr_ligne2.png

CRDS REVENU REMPLACEMENT

Note : Le logiciel impose la saisie d'un article budgétaire pour la part collectivité, indiquez 6451 ou 6450 selon votre plan comptable.

rr_ligne3.png



④ Création du modèle de paye :

- Ouvrez le menu « Fichiers » → « Modèles » → « Modifier ».
- Cliquer sur le bouton « Créer » puis renseignez le modèle de la manière suivante :

rr_modele.png

⑤ Attribution du modèle de paye :

Dans la fiche Agent (menu « Fichier » → « Agent »), vous devez clôturer sa situation actuelle et en créer une nouvelle. Pour cela, utiliser le bouton « **Dupliquer** ».

rr_carriere.png

Pour les caractéristiques du contrat, choisissez le modèle créé précédemment et saisissez le montant brut de l'indemnité :

rr_contrat.png

4 - Exemple de bulletin

Veuillez noter que les numéros des lignes que vous aurez créées ne correspondront certainement pas aux numéros utilisés dans ce bulletin.

rr_bulletin.png

5 - Etat URSSAF

Votre état URSSAF doit maintenant comporter le code type personnel suivant :

| PERSONNEL | SALARIES | ARRONDIS | SAL | PAI | TOTAL | | | |
|-----------|----------------------------|----------|-----|-------|-------|-------|-------|-------|
| 080D | RR IJSS DE BASE TAUX PLEIN | 1 | 500 | 6.700 | 0.000 | 6.700 | 34.00 | 34.00 |

6 - Déclaration DSN

Afin que l'agent soit bien véhiculé en inactivité, saisissez le statut de l'agent dans le module de gestion des absences.

Ajust / Modification d'une absence

Ajust / Modification d'une absence

Type d'absence

Type Arrêt de travail (Maladie)
 Autre absence (Suspension du contrat)*

* Dont congés (autre que maladie), disponibilité

Autre absence

Motif Sélectionner ...

Du

- 675 - [fp] Disponibilité
- 676 - [fp] Disponibilité Pour Maladie
- 677 - [fp] Disponibilité Pour Élever Un Enfant Âgé De Moins De 8 Ans
- 678 - [fp] Position Hors Cadres
- 680 - Congé Sans Solde Cotisés
- 681 - Détachement Hors Ieg
- 998 - Annulation